BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 19

03 – ALLIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTLUÇON

Ventes et cessions

377 793 401 RCS Montluçon.
PREMIUM EXPERTISE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 195000.00 EUR.
Adresse : 3, Rue des Bernardines, 03100 Montluçon.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT DU CENTRE "SECAC" Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 180 000 euros Siège social : 36 rue des Grands Prés 03100 MONTLUCON 322 968 496 RCS MONTLUCON ET PREMIUM EXPERTISE Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 195 000 euros Siège social : 3 rue des Bernardines 03100 MONTLUCON 377 793 401 RCS MONTLUCON Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTLUCON du 31 mars 2026, La société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT DU CENTRE "SECAC", société par actions simplifiée au capital de 180 000 euros, dont le siège social est 36 rue des Grands Prés 03100 MONTLUCON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 322 968 496 RCS MONTLUCON, et la société PREMIUM EXPERTISE, société par actions simplifiée au capital de 195 000 euros, dont le siège social est 3 rue des Bernardines 03100 MONTLUCON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 377 793 401 RCS MONTLUCON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT DU CENTRE "SECAC" par la société PREMIUM EXPERTISE. La société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT DU CENTRE "SECAC" ferait apport à la société PREMIUM EXPERTISE de la totalité de son actif, soit 3 547 610 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2 098 047 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 449 563 euros. Les valeurs des actifs et passifs apportés par la société absorbée à la société absorbante sont déterminées sur la base des comptes arrêtés au 30 septembre 2025. Ces valeurs sont considérées comme provisoires et sont susceptibles d'être ajustées à la date d'effet de la fusion, fixée au 30 septembre 2026, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société PREMIUM ASSOCIES, Société par actions simplifiée au capital de 325 000 euros, dont le siège social est situé 3 rue des Bernardines 03100 MONTLUCON, immatriculée sous le numéro 789 107 315 RCS MONTLUCON, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT DU CENTRE "SECAC" sera dissoute de plein droit sans

liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 septembre 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de MONTLUCON au nom des deux sociétés le 28/05/2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

